

## SEANCE DU 28 AVRIL 2014

Le vingt-huit avril deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc, Maire.

Mesdames et Messieurs : BERTONNIÈRE Jean-Marc – COPPÉE Philippe - FAVET Gilles - CHOIN René - PREDKI Jacqueline - LAMBERT Patricia – BRUNEAUX Michel – BERTRAND Grégory - MARYNOWSKI Évelyne - BEAUFAYS Michel - PAULET Yvon

### Absents Excusés :

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

### N° 2014-04-013 - Vote du Compte Administratif 2013 – Budget Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Philippe COPPÉE, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**, en l'absence du Maire, le compte administratif 2013 qui fait apparaître :

un déficit d'investissement de	<b>74.607,84 €</b>
un excédent de fonctionnement de	<b>721.279,17 €</b>

### N° 2014-04-014 - Approbation du Compte de Gestion 2013 – BP Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTONNIÈRE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

\* **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, à Landrichamps, le 28 avril 2014.

#### **N° 2014-04-015 - Affectation du Résultat de l'exercice 2013**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le 28 avril 2014, le compte administratif pour 2013, qui présente un **excédent** de fonctionnement d'un montant de **721.279,17 €**.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **déficit** de la section d'investissement s'élevant à **74.607,84 €**,

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à **0,00 €** et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **1.200,00 €**.

décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour **75.807,84 €**.

Affectation au déficit reporté, Compte D 001, pour **74.607,84 €**  
Affectation à l'excédent reporté, Compte R 002, pour **645.471,33 €**

#### **N° 2014-04-016 - Vote des taux d'imposition 2014 des Taxes Directes Locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **arrête** les taux d'imposition définitifs applicables pour l'exercice 2013 aux Taxes Directes Locales d'après le tableau ci-après.

Désignation des Taxes	Taux Fixés pour 2014	Bases d'Imposition 2014	Produit Fiscal
Taxe d'Habitation	4,61 %	77.300	3.564
Taxe Foncière Bâti	0,780 %	49.400	385
Taxe Foncière Non Bâti	0,000 %	5.600	0
C.F.E.	5,88 %	3.100	182
<b>TOTAL DU PRODUIT</b>			<b>4.181</b>

#### **N° 2014-04-017 - Vote du Budget Primitif 2014 - Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions du Maire sur l'élaboration du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **vote** comme ci-après :

Le budget qui s'équilibre, tant en Recettes qu'en Dépenses :

Section d'Investissement :: **977.615 €**

Section de Fonctionnement : **903.589 €**

**N° 2013-04-018 - Vote du Compte administratif 2013**  
**Budget Service de l'Eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe COPPÉE, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du Service des Eaux et de l'Assainissement, dressé par M. Jean-Marc BERTONNIÈRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve**,  
en l'absence du Maire, le compte administratif 2013 qui fait apparaître :

un excédent d'Investissement de **3.250,20 €**

un excédent de Fonctionnement de **7.847,89 €**

**N° 2014-04-019 - Approbation du Compte de Gestion 2013**  
**Budget Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal, statuant sur le Compte de Gestion du Receveur, concernant le Service de l'Eau et de l'Assainissement, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif, constate la concordance des chiffres présentés et,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** ledit Compte de Gestion.

**N° 2014-04-020 - Affectation du Résultat 2013 - Budget de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation, de **7.847,89 €** et un excédent d'investissement de **3.250,20 €**.

Vu l'Etat des restes à réaliser en recettes qui s'élève à 0 € et l'Etat des dépenses engagées non mandatées, d'un montant de **0 €**

Le Conseil Municipal, **décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat suivant :

- au C/ R 001 report à nouveau la somme de **3.250,20 €**

- au C/ R 002 report à nouveau la somme de **7.847,89 €**

**N° 2014-04-021 - Vote du Budget 2014 - Service de l'Eau et de l'Assainissement**

Le Conseil Municipal,

Statuant sur le Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement, après en-avoir délibéré **adopte** celui-ci à l'unanimité, équilibré tant en recettes qu'en dépenses en :

Section d'exploitation :            **25.728,00** €uros  
Section d'Investissement :    **16.250,00** €uros

**N° 2014-04-022 - Subvention au C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
\* **décide** de verser une subvention d'un montant de **2.200 €** (deux mil deux cents €uro) au C.C.A.S. de la Commune de Landrichamps.

**N° 2014-04-023 - Subvention "Landrichamps Loisirs"**

Afin d'aider l'Association Landrichamps Loisirs dans l'animation qu'elle apporte tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, 8 voix Pour (MM. BRUNEAUX Michel - CHOIN René – Mme PREDKI Jacqueline n'ont pas pris part au vote)

\* **décide** d'allouer une subvention de **1.400 €uros** (Mil quatre-cents €uro) à l'Association Landrichamps-Loisirs.

**N° 2014-04-024 - Action Solidarité Ardenne Alzheimer**

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention pour soutenir l'Action Solidarité Ardenne Alzheimer qui travaille à la création locale de centres d'accueil de jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

\* **accepte** de verser au Lions Club de Givet une subvention de **150 €**.

**N° 2014-04-025 – Subvention à l'Association des Anciens Combattants**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **Vote** une subvention de **100 €** à l'Association des Anciens Combattants.

**N° 2014-04-026 – Subvention pour voyages d'études**

Après avoir entendu les explications du Maire concernant le versement d'une subvention aux familles dont les enfants participent à un voyage scolaire éducatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **décide** de verser une subvention, d'un montant de **100 €uros** par élève concerné, directement aux familles, sur présentation de justificatifs.

**N° 2014-04-027 – Adhésion à l’ASMUP 08 – Association Soins Médicaux Usagers de la Pointe 08**

Après avoir entendu les explication du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**Décide d’adhérer** à l’ASMUP 08 et d’en régler la cotisation annuelle.

Et ce, pour la durée du mandat.

**N° 2014-04-028 – Adhésion à GIVI J’Y RESTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

\* **décide** d’adhérer à l’association GIVI J’y Reste

Montant de l’adhésion : 100,00 € + 0,10 € par habitant soit un total de **114 €**.

Et ce, pour la durée du mandat.

**N° 2014-04-029 – Cotisation AMDA – 2014 - (Association des Maires du Département des Ardennes)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

\* **accepte** de régler les cotisations 2014 à l’Association des Maires du Département des Ardennes, montant **146,43 €**, dont détail ci-dessous :

Cotisations :

Départementale :	66,24 €
Association des Maires de France :	45,19 €

Abonnement :

"Maires de France" :	35,00 €
----------------------	---------

**N° 2014-04-030 : Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 30 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
PAULET Sébastien	GERARDY Hervé
PAULET Jean-Paul	PAULET Yvon
JACQUET Christian	GERARD Olivier
GERARD Jean	POLLET Tony
CHAVATTE Laurent	BOURGUET Thierry
JERONNE Bernard	MAURICE Fabien
LAMBERT Noël	PRINCE Patrice
BRINGOUT Gilles	LAMBERT Raymond
BRUNEAUX Michel	MARTIN Jean-Christophe
BERTRAND Grégory	PAULET Liliane
COPPÉE Philippe	FAVET Gilles
CHIEMENTIN Claude	BORIN Pascal

DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur :

Le montant des frais de garderie pour la forêt de LANDRICHAMPS, dû à l'Office National des Forêts, pour un montant de 492,81 €.

Il est 21h15, le Maire lève et clos la séance.